

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 5 décembre 2025

Résultats de l'opération « FRAGRANCE » en Centre-Val de Loire 10 251 articles contrefaisants saisis par les services douaniers



Crédit : Douane française

Dans le cadre du plan national de lutte anti-contrefaçon, la Douane française a copiloté avec la Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), une opération nationale de contrôle intitulée « FRAGRANCE », du 12 au 19 novembre 2025, dédiée à la lutte contre les trafics de parfums de contrefaçon. Au total, plus de 82 000 articles de contrefaçons de parfum et de 15 000 autres contrefaçons ont été saisis.

Fortement mobilisés au regard de l'importance de l'industrie Parfumerie et cosmétique dans la région, les services douaniers du Centre – Val de Loire ont saisis 10 251 articles contrefaisants des parfums de marque :

– le 12/11/25, la brigade des douanes de Bourges intervient chez un entrepositaire de Vierzon (18), sur la base d'une suspicion de détention d'un chargement complet d'un camion contenant de la contrefaçon.

Le contrôle des locaux professionnels avec la pleine coopération de la société entrepositaire, non partie prenante à la fraude, permet de constater la présence de 7 palettes de marchandises. L'écor des marchandises révèle la présence de **6 060 parfums** de différents formats (25 ml, 30 ml, 100 ml) contrefaisant 23 marques de parfums, pour une valeur de 427 676 euros.

– le 14/11/2025, **1 791 parfums** contrefaisants diverses marques de luxe ont été saisis par les services douaniers d'Orléans. La cellule de renseignement et de pilotage des contrôles de la direction régionale des douanes d'Orléans exploite une information et développe des investigations concernant une personne domiciliée à Châteauneuf-sur-Loire (45) se livrant à de la vente en ligne de parfums de contrefaçon. Après avoir réuni suffisamment d'éléments caractérisant un commerce illicite régulier, les services des douanes d'Orléans interviennent au petit matin sur autorisation judiciaire chez la revendeuse. Cette dernière reconnaît instantanément procéder à de la vente de parfums de contrefaçon. L'équipe en charge du contrôle découvre une pièce spécialement aménagée pour son activité avec des étagères permettant de classifier les parfums par marque et par catégorie (brumes, sprays, flacons 33 ml). Une sacoche est également retrouvée dans la pièce avec billets, pièces et un chèque bancaire, reconnus comme étant des bénéfices issus des ventes. Les fonds sont saisis au titre du blanchiment douanier. La personne est convoquée en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité en février 2026.

– le 15/11/2025, la brigade des douanes de Bourges et le bureau des douanes de Châteauroux procède au contrôle des stands d'un marché à Châteauroux (36), réputé pour la vente de contrefaçons. Les douaniers s'intéressent à un stand et constatent la présence de nombreux cartons différents dans le fourgon de l'exposant. L'ouverture des cartons permet la découverte de plusieurs parfums contrefaisant des grandes marques de luxe. Les formats découverts sont pour la grande majorité des parfums en 33 ml. Au total, **1 945 articles** (1 706 parfums 33 de ml et 239 parfums de taille standard) contrefaisant diverses marques, d'une valeur de 80 198 euros, ont été saisis.

La lutte contre la contrefaçon est un des objectifs prioritaires de la Douane française qui, avec plus de 21 millions d'articles retirés du marché en 2024, est l'administration cheffe de file, au niveau national, pour lutter contre ce phénomène.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Communiqué de presse national](#) avec album photos et vidéos

Contact presse : Direction régionale des douanes et droits indirects du Centre – Val de Loire,
Delphine DJOUROVITCH, cheffe du Pôle Action économique (PAE), Tél :[09.70.27.65.03](tel:09.70.27.65.03) –
mél. :delphine.djourovitch@douane.finances.gouv